

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 760 /2024

Annaba le, 11/11/2024

A

Monsieur : Zinai Mohamed Amine  
Cité 257 Khenchela; BP N°273 Anasser Khenchela

**OBJET :** Mise en demeure N° 02 Pour Non remise à L'Etat de la Tranchée.  
**Projet :** Travaux Câble FO pour Modernisation HRC.  
**Réf contrat :** 16/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 07/03/24

Bon de commande N° : 283 du 05/10/2024, ODS N° : 285/2024 du 05/10/2024

Monsieur ;

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise, et après une visite de vérification effectuée en date du 11/11/2024, il a été constaté que

- 1- Les fouilles de chambres sont à ciel ouvert et sans sécurisation ;
- 2- Les fourreaux de PEHD non posés, aussi la remise à l'état initiale de la tranchée réalisé n'est pas effectuée ;

Ces manquements constituent un non-respect des obligations contractuelles légales et les consignes de sécurités.

A cet effet, je vous mets en demeure afin de procéder sans délai à la remise à l'état et respecter les normes de sécurité indiqués dans le cahier des charges. A défaut, Algérie Telecom se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

  
Direction Opérationnelle Annaba  
Par Intérim  
Signé:  
AMROUN Jied